La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · août 2026

L'assurance obsèques, simplement

Financer ses propres funérailles à l'avance pour ne rien laisser à la charge de ses proches, financièrement comme dans l'organisation. En 4 minutes, sans détour.

L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

01

Vous cotisez de votre vivant ; au décès, un **capital** est versé pour payer les obsèques.

02

Deux formes : le contrat **en capital** (on verse l'argent) ou **en prestations** (les funérailles sont organisées).

03

Ce n'est pas un placement : c'est une **prévoyance** pour soulager les proches d'un coût et de décisions difficiles.

EN CLAIR

ce n'est pas une assurance-vie

L'assurance-vie sert à **épargner** et transmettre un capital librement. L'assurance obsèques a un but **précis et unique** : payer les funérailles. On ne « récupère » pas l'argent de son vivant, c'est une protection, pas un placement.

LE PIÈGE À ÉVITER

Souscrire très jeune et cotiser longtemps peut revenir à **verser plus** que le capital prévu. Comparez le **total des cotisations** au capital garanti, et lisez les conditions (délai de carence, revalorisation). Parfois, une épargne dédiée suffit.

À RETENIR

- Vous financez vos obsèques à l'avance : un **capital** est versé au décès.
- Contrat **en capital** (argent) ou **en prestations** (funérailles organisées).
- C'est une **prévoyance**, pas un placement : comparez cotisations totales et capital.

Mis à jour en août 2026 · Sources : service-public.fr, Banque de France. Information générale, sans valeur de conseil.